



École 24



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pégc

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

BULLETIN n°4 – 4ème trimestre 2018 - octobre - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 10 octobre 2018

**En grève pour l'école !
après le 9 octobre
le 12 novembre**

**Enseignants : condamnés
à s'exécuter ?**



CURAPP
Centre Universitaire de Recherches
sur l'Action Publique et la Politique
EPISTEMOLOGIE & SCIENCES SOCIALES



SNUipp
FSU

Le SNUipp-FSU avec l'aide méthodologique du CURAPP-ESS (Centre Universitaire de Recherche sur l'Action Publique et Politique)/CNRS (UPJV) mène actuellement une recherche sur les enseignants et les accompagnants dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Participer à l'enquête :
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3356>

P. 3 ► **Alerte sociale**

Sommaire complet en page 2

P. 8 ► **Recours rdv carrière**

P. 10 ► **Bulletin de syndicalisation**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre
votez pour les listes de la FSU et du SNUipp
(article en page 9)**



SNUipp
FSU Dordogne

Édito

Quelques semaines après la rentrée l'incompréhension, le mécontentement et l'indignation gagnent la communauté éducative.

Mécontentement voire colère ? Le sentiment d'être pilotés sous un mode de pensée unique et libérale a envahi les collègues. Les évaluations/tests CP et CE1, les APC orientées et des animations pédagogiques imposées ont contribué à développer ce sentiment à travers tout le département, à travers toute la profession alors que justement c'est bien vers la dé-professionnalisation des collègues que l'on s'oriente.

Indignation ? L'accompagnement des élèves en situation de handicap est plus que chaotique. Comment pourrait-il en être autrement ? Le recrutement des personnels AESH sous contrat CAE et CUI tarde... Celles et ceux qui sont en poste ont vu leur rémunération passer de 688 à 600 euros... Et fin septembre, pas de salaire... Souci de gestion, ils auront une avance le 12 octobre ! Scandale, indignité, ignominie ! Faut-il s'étonner des difficultés de recrutement ? **Bientôt, il faudra payer pour pouvoir travailler ! Nous défendons tous les personnels, à fortiori ceux qui sont dans la grande précarité...**

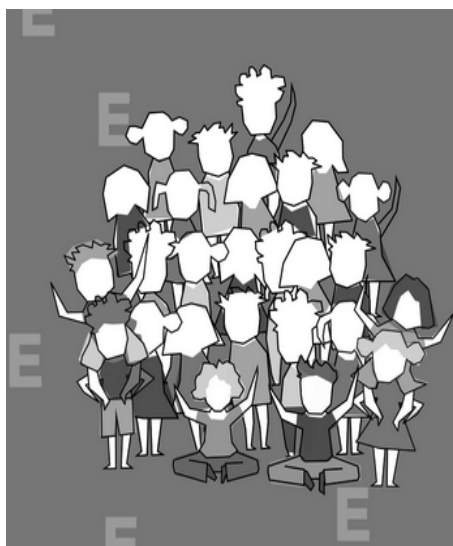
Les bons élèves que nous étions ont certainement fait les bons enseignants que nous sommes. Nous sommes fonctionnaires comme nous disent monsieur le DASEN, nos IEN souvent... Et nous devons obéir et fonctionner. Mais être fonctionnaire n'exclut pas de réfléchir sur son métier, de faire remonter les difficultés du travail au quotidien et de s'opposer s'il n'y a aucune prise en compte de ces réflexions. Jusqu'où pourrons nous accepter ces dénis inacceptables, déni de démocratie, déni de respect, déni d'humanité, et cette impression de chape de plomb qui nous étouffe peu à peu ?

Les mobilisations du 9 octobre passé puis du 12 novembre à venir nous offrent la possibilité de manifester notre mécontentement, de nous rassembler car c'est ensemble que nous serons plus forts et que nous pourrons faire entendre nos analyses et nos demandes.

Le SNUipp-FSU avec la FSU recherche l'unité la plus large possible, porte les revendications des collègues, accompagne et construit avec eux un autre projet pour une autre vision de l'école et de la société.

Les élections professionnelles du 28 novembre au 6 décembre, scrutées de près par le gouvernement, seront l'occasion de vous exprimer et de renforcer la représentativité de votre syndicat, le SNUipp-FSU et de sa fédération la FSU, représentants des collègues d'abord pour porter leur parole devant l'administration ensuite.

Alain Chabrilangeas



Avec le SNUipp-FSU,
obtenir une réduction
des effectifs.

Changeons l'école,

votons !



Avec le
SNUipp-FSU,
exiger une
vraie médecine
de prévention.

pages	SOMMAIRE
1	◇ Une
2	◇ Edito
3	◇ Alerte sociale
4	◇ Compte rendu négociation préalable
5	◇ Évaluation Cp & Ce1
6	◇ Mobilisations des retraités ◇ Grève du 9 octobre ◇ Grève du 11 novembre
7	◇ Recrutement de contractuels
8	◇ Recours sur les RDV carrière ◇ Rdv carrière
9	◇ Élections professionnelles
10	◇ Bulletin de syndicalisation
11	◇ Animations pédagogiques ◇ APC ◇ Stages syndicaux ◇ Liste aptitude directeur ◇ SFT ◇ Cafipemf ◇ Prendre sa retraite en 2019
12	◇ Agenda * Ris * A retenir

Alerte sociale déposée le 17 septembre 2018

Le SNUipp-FSU de Dordogne a déposé pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 17 septembre au 31 décembre 2018 qui vise à dénoncer des situations de travail constituant des facteurs de risques psychosociaux résultant de la remise en cause de valeurs fondamentales à l'exercice de la profession d'enseignant.

Compétence P5 : Il est attendu des enseignants à l'entrée dans le métier de savoir « évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ».

- Pourtant, les enseignants de CP et de CE1 doivent dès cette semaine faire passer des protocoles d'évaluations aux élèves, dont la correction est externalisée, dématérialisée, et déshumanisée.
- Les enseignants se sentent gravement disqualifiés dans un geste professionnel qui est pourtant à la base de leur activité.

Compétence C6 : Il est attendu des enseignants à l'entrée dans le métier de savoir « agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ». Ils doivent « accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés ; éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative ». L'enseignant « veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi ». Enfin, il « participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès ».

- L'enseignant étant lui-même membre par définition de la communauté éducative, il est en droit d'attendre le même respect envers sa personne de la part de son administration et de ses représentants.
- Pourtant, lors des réunions de rentrée des directeurs, dans les différentes circonscriptions du département de la Dordogne, les évaluations de CP-CE1 ont été justifiées par des résultats inférieurs aux attendus, résultats dont on ne sait précisément quelle cohorte ni quelle évaluation sert de référence, si ce n'est au niveau national.
- On sait par contre à quel point les comparaisons à l'international sont remises en cause par les chercheurs en sciences de l'éducation. En octobre 2017, les élèves de 6ème de Dordogne ont été soumis à un protocole d'évaluation dont les résultats n'ont pas été transmis aux écoles. La 6ème est-elle dans le cycle 3 ?
- Les directeurs ont vécu le discours des IEN lors des réunions de rentrée comme une forme grave de dévalorisation gratuite de l'ensemble des équipes.

Compétence C14 : Il est attendu des enseignants à l'entrée dans le métier de « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel ». Cette démarche personnelle leur permet d'être à même de « favoriser le plus souvent possible l'autonomie et la créativité des élèves ». Pourtant, les enseignants seront « public désigné » sur toutes les formations auxquelles ils seront convoqués, sans avoir la possibilité de choisir les domaines qu'ils souhaitent consolider.

- Pour les enseignants, point d'accès institutionnel cette année au renforcement de leur professionnalisation sur leur temps de travail. La liberté pédagogique et les choix de formations forment un espace qui permet l'émergence du bien-être au travail de l'enseignant, élément clé de la réussite de l'élève.
- Alors que les demandes d'aide adressées aux IEN et au service social de l'Académie sont toujours plus nombreuses, que les demandes de temps partiels augmentent, que les démissions et les congés maladie se multiplient, la dépersonnalisation massive, et la mise à distance grave du référentiel de compétences représentent à travers les situations relevées des facteurs de risques psychosociaux que vous ne pouvez, au regard de la Loi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en aucun cas, négliger.

Dans le Vademecum en matière de prévention des risques psychosociaux que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met à la disposition de ses agents, la fiche n°5 décrit les trois formes de prévention, et principalement la prévention primaire qui nous intéresse ici au premier plan. Celle-ci est absolument essentielle et doit être clairement privilégiée du point de vue des principes de prévention tels qu'ils figurent dans le code du travail. L'ensemble des mesures de prévention primaire peuvent être classées selon les quatre axes de travail suivants :

- l'organisation du travail et des processus ; ce point 1 nous renvoie au protocole d'évaluations CP-CE1 ; formation
- la gestion des ressources humaines ; ce point 2 nous renvoie au protocole de formation
- le management ; ce point 3 concerne le discours des IEN à l'adresse des enseignants et à la qualité du dialogue social
- la conduite du changement ce point 4 pourrait nous inviter à questionner la publication surprise de programmes modifiés pendant les vacances d'été...

L'IA-DASEN a reçu le SNUipp-FSU le jeudi 20 septembre pour la négociation préalable, le compte rendu de cette audience est en page 4

Compte rendu de l'audience négociation préalable (jeudi 20 septembre)

- **DSDEN24** : M. Caillaut (IA-DASEN), M. Griffoul (IA adjoint), M. Brevet (Secrétaire général)
- **SNUipp** : Me Loubiat-Fouchier, M. Mignon, M. de La Brosse

SNUipp-FSU 24 : Nous rappelons le référentiel de compétences des professeurs des écoles : P5 : « évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ». Dans les remontées que nous avons, de nombreux collègues ne comprennent pas l'utilité et l'intérêt de telles évaluations tant elles sont différentes de celles de l'an dernier. Ils ont l'impression de ne plus avoir la main sur l'évaluation de leurs élèves qui par ailleurs, sont mis en difficulté.

IA-DASEN :

Il rappelle la compétence 1 :

- « agir en fonctionnaire de l'Etat ». Il précise qu'il faut considérer ce référentiel comme un guide, que ce n'est pas un texte de loi et ne doit être pris comme tel. Les Professeurs des écoles doivent agir en fonctionnaires responsables, au service de l'Etat. Ils doivent donc obéir aux demandes institutionnelles et donc faire passer ces évaluations qui sont une demande du ministre.

Il précise le contexte :

- ces évaluations sont indispensables car les élèves en France sont en difficulté. Il apparaît que 27% des élèves en maths et 15 % en français ne maîtrisent pas les compétences de base à la fin du CM2.
- PISA : les résultats sont déplorables, même si c'est un outil anglo-saxon ...
- Un temps nécessaire a été utilisé pour les expérimenter sur un panel de 12 000 élèves.
- Il assure qu'il n'y aura pas de classement : ni des élèves, ni des écoles, ni des enseignants.
- Les équipes des écoles vont recevoir une analyse de chaque élève et des activités de remédiation leur seront proposées (phase 2 des évaluations qui sera une analyse). Il ne s'agira pas d'une critique de l'enseignant. Au contraire, l'objectif est de proposer aux professeurs des écoles des outils plus performants, tenants compte des apports de la recherche, pour mieux enseigner, être plus performant. Le DASEN déplore que depuis des années, il n'y ait que 3 éditeurs en maths, proposant des manuels qui ne sont pas conçus par des chercheurs, ne tenant pas compte des avancées de la recherche scientifique.
- C'est une année de mise en route, il est possible que certains items soient modifiés dans le futur, voire abandonnés.

SNUipp-FSU24 : Ces évaluations mettent les élèves en difficultés. Quels outils de remédiations seront proposés aux collègues ?

IA-DASEN : Au vu des résultats des saisies, il sera fourni aux professeurs des écoles des situations de remédiations pour les différents items.

SNUipp-FSU24 : Les collègues ne sont pas associés à la correction et ne les analysent pas. Les évaluations nationales ne sont pas remises en cause par les collègues mais ces nouvelles évaluations ne correspondent pas aux évaluations habituelles, aux différentes pratiques de classe des collègues (rapport à l'exercice, à la consigne, au temps, à la difficulté).

IA-DASEN : Ce n'est pas grave si les élèves ne réussissent pas tous les items, mais cela apporte une base de travail pour la suite, base de comparaison avec la 2ème série d'évaluations à mi-CP, six mois plus tard. Ce ne sont pas des évaluations sommatives, on ne peut pas ni les échouer, ni les réussir. C'est une mesure de performance en début d'année. Il s'agira d'analyser les progrès entre les deux séries.

SNUipp-FSU24 : Les collègues qui pensent ne pas faire passer ces évaluations, et/ou ne pas faire remonter les résultats, s'exposent-ils à des sanctions, des retenues sur salaire ?

IA-DASEN : Ces évaluations sont obligatoires, et nous sommes des fonctionnaires.

SNUipp-FSU24 : Les enseignants seront « public désigné » sur toutes les formations auxquelles ils seront convoqués, certains (cycle 2, cycle 3) n'ayant plus aucune possibilité de choisir dans les domaines qu'ils souhaitent consolider.

IA-DASEN : La priorité étant de rehausser le niveau en math et en français, le plan de formation va perdurer sous cette forme : balisé maths/français. L'objectif fixé à atteindre est de 100 % de réussite au CP. Les enseignants voulant s'inscrire sur des formations autres devront le faire sur les 6h de la deuxième journée de pré-rentree.

SNUipp-FSU24 : Les 5h d'APC dégagées, le sont-elles pour chaque enseignant de l'école (travail en équipe) ?

IA-DASEN : Non, seuls les collègues concernés (c'est-à-dire ayant des CP et/ou CE1 dans leur classe) auront la possibilité de déduire 5h d'APC pour la saisie des résultats.

Commentaire du SNUipp 24 :

L'alerte sociale visait à protéger les enseignants et à attirer l'attention de l'employeur sur ses devoirs en matière de prévention des risques psychosociaux. L'Ia-Dasen répond exclusivement sur les évaluations CP et CE1 (voir l'article sur les évaluations en page 5). Il propose un renforcement de l'accompagnement des équipes et rappelle aux enseignants leurs devoirs de fonctionnaires de l'État. Nous n'abandonnerons pas la question de la souffrance au travail et nous y reviendrons dans un premier temps par le CHSCT.

Évaluations CP & CE1

Rappel

Une partie du contenu et les modalités de passation des évaluations CP et CE1 posent de nombreuses questions sur la pertinence de ce dispositif ministériel annoncé à grand renfort médiatique. Le SNUipp-FSU demande un moratoire dans le but de surseoir à leur passation. Il propose aux équipes de reprendre la main sur ces évaluations, de ne pas les faire passer dans l'immédiat, d'en sélectionner les items qu'elles jugent utiles à leurs élèves, de ne pas en saisir les réponses et de faire remonter les besoins du terrain. Il leur propose aussi une motion à adopter en conseil des maîtres.

Les livrets d'évaluations nationales CP et CE1 sont arrivés dans les écoles et ont provoqué la consternation. Items inadaptés, temps de passation limité, aides non autorisées, elles vont inévitablement mettre les élèves en difficulté et ne permettront pas de mieux les faire réussir. Qui plus est, elles cantonnent les enseignantes et enseignants à la saisie des réponses, se trouvant ainsi dépossédés de leur analyse.

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations sont mal conçues : items inadaptés, temps limité, stress, aides non autorisées. De plus les enseignants sont cantonnés à la saisie des résultats, se voyant ainsi dépossédés de leur analyse. Considérant que ces évaluations ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages, le SNUipp-FSU adresse au ministère une demande de moratoire dans le but de surseoir à leur passation. De même, il a décidé de les rendre publiques et d'informer la profession pour l'aider à les analyser. Il appelle les équipes pédagogiques, via une motion à adopter en conseil des maîtres, à reprendre la main sur ces évaluations : sélections d'items, refus de passation dans l'immédiat. Il les engage à ne pas saisir les réponses et à remonter les besoins de terrain.

Des outils sur le site pour aider

- Le communiqué du SNUipp-FSU
- Une enquête départementale
- Les livrets d'évaluations et guides du maître
- Une vidéo éclairante sur quelques items choisis
- Modèle de lettre aux parents
- Motion conseil des maîtres cycle 1 et 2
- Évaluer : une question de métier
- Vrai / faux sur les évaluations
- Les courriers au ministre

article sur le site

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3500>

Commentaires du SNUipp 24 –FSU suite à la négociation préalable (article page 4)

- Le Dasen ne répond pas sur le fond et la philosophie de ces évaluations. Il reste dans une position de courroie de transmission des desiderata ministériels. Il les justifie par la recherche scientifique, en ne prenant en compte qu'une partie de la recherche – celle proche du Ministre- voire en opposant les chercheurs, et en oubliant que les autres pays entrés dans ce type d'évaluations, sont en train de les abandonner (Suède, Pays-Bas, Grande-Bretagne). Nous continuons à penser que ces évaluations sont en réelle rupture avec la culture professionnelle des enseignants du primaire et les dépossèdent de leur professionnalisme : nous allons vers une prolétarianisation du professeur des écoles et une industrialisation de l'enseignement.
- Nous regrettons que l'expérimentation à grande échelle (6000 ou 12000 élèves testés !...) n'ait pas été présentée aux collègues directement et plus concrètement. Cela aurait pu lever certaines interrogations et inquiétudes.
- De même, nous regrettons que les 5h d'APC dégagées ne le soient pas pour toute l'équipe enseignante mais uniquement pour les collègues ayant en charge des CP et/ou des CE1. C'était un bon moyen de favoriser et valoriser le travail en équipe, que ce soit pour la saisie ou l'analyse.
- Nous constatons que le terme « évaluations » est au fil des publications remplacé par le mot « tests » ce qui en change considérablement le sens et rajoute du doute et de l'inquiétude quant à leurs finalités.
- Pourquoi le ministre ne privilégie qu'une seule approche et qu'un seul pan de la recherche, alors que l'on sait bien qu'en pédagogie c'est en variant les approches qu'on a le plus de chances de raccrocher le plus d'élèves.
- De même nous déplorons que les élèves et la grande cause nationale se trouvent pris en tenailles dans les luttes entre chercheurs, aussi utiles et légitimes soient-elles, et que le ministre ait choisi de sur-privilégier une démarche proche de son idéologie, oubliant de fait la neutralité du politique que l'on est en droit d'attendre de sa part.

Le SNUipp-FSU24 maintiendra une veille vigilante sur l'évolution et la poursuite du programme engagé, tout en restant à l'écoute des remontées des collègues du terrain.

Fonction publique : grève du 9 octobre

Se mobiliser pour d'autres choix pour les services publics



Depuis plus d'un an, le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement accumulent les mesures régressives et mettent en oeuvre une politique d'austérité pour le plus grand nombre, satisfaisant ainsi les vœux d'une minorité tournée vers une société de profit qui considère le service public comme une charge financière inutile.

Après les attaques frontales contre le Code du travail, les prestations sociales, les retraité·e·s, la SNCF et les cheminot·e·s, les projets en matière d'assurance chômage et de retraite laissent craindre le pire.

Nos revendications :

CONTRE :

- Le gel prolongé de la valeur du point d'indice,
- Le rétablissement du jour de carence
- Les suppressions d'emplois,
- La mobilité forcée,
- L'abandon des missions,
- Les privatisations...
- Le recours accru aux non titulaires
- La mise à mal des organismes consultatifs,
- Le salaire au mérite

POUR :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et des augmentations générales des salaires ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Les créations d'emplois dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- La résorption de la précarité et un plan massif de titularisation ;
- Le renforcement du statut général et des statuts particuliers ;
- L'amélioration des systèmes de retraite par répartition et le maintien des régimes spéciaux ;
- La défense et le développement des missions publiques ;
- L'arrêt des réformes régressives engagées contre les intérêts des usager·e·s et des personnels.

Les retraités à nouveau dans la rue

Alors que Matignon annonce la fin de l'indexation des pensions sur les prix, neuf organisations syndicales et associatives appellent une nouvelle fois les retraités à l'action les 3 et 18 octobre prochain.



Depuis plusieurs années, c'est à un véritable matraquage qu'est soumis le pouvoir d'achat des retraités : création de taxes telles que les 0,5% de CRDS et les 0,3% de CASA, suppression de la demi-part fiscale aux veuves, fiscalisation du supplément de 10% de pension, gel de la pension de 2013 à 2017 puis en 2018 et augmentation de la CSG.

Nous exigeons :

- la suppression de la hausse de la CSG
- la revalorisation de toutes les pensions, par la fin du gel des pensions
- le rattrapage des pertes subies
- l'indexation des pensions sur les salaires
- le maintien des pensions de réversion, sans conditions de ressources ;
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécu

Voir + sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3450>

Éducation nationale : grève le 12 novembre

C'est avec consternation et incompréhension que les organisations syndicales FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT ont découvert les annonces budgétaires pour l'année 2019 enterrant de fait la priorité à l'Éducation nationale.

Avec 2 650 postes d'enseignant·es et 400 de personnels administratifs supprimés, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée.

Cela n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT dénoncent ces suppressions d'emplois dans un contexte d'augmentation démographique. La « priorité au primaire » ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens.

Elles demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.

Recrutement de contractuels - crise du recrutement ?

11 contractuels recrutés cette année dans le 1er degré

Plusieurs collègues remplaçant-es qui avaient commencé des suppléances sur des postes où ils pensaient rester toute l'année et où ils-elles s'étaient investi-es, se voient contraint-es des les quitter pour laisser la place à des collègues recruté-es sous statut de contractuel. Si on peut comprendre leur amertume il faut rappeler fortement que ce ne sont pas ces nouveaux collègues au statut précaire qui sont responsables de cet état de fait.

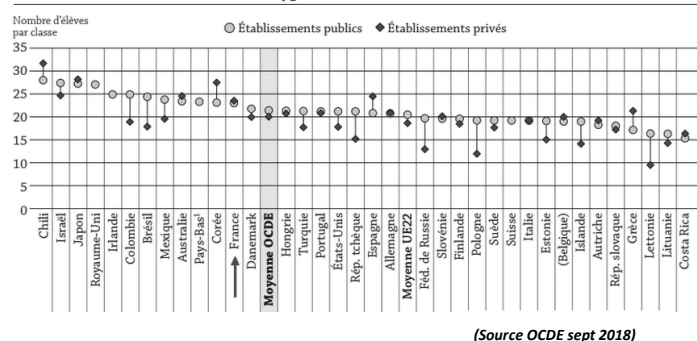
En Dordogne, l'IA nous a assuré en CAPD que les collègues recruté-es comme contractuel-les, l'ont été sur la base d'un master 1 ou 2 MEEF, de ce point de vue, on peut dire qu'il ne sont pas moins formés pour leurs débuts en classe que les PES lorsqu'ils débutent l'année scolaire. Par ailleurs, l'administration affirme que les installer sur des remplacements longs permettra un suivi plus attentif par les conseillers pédagogiques des circonscriptions...

Pour le SNUipp-FSU ces nouveaux collègues ne sont en rien responsables des conditions que l'administration leur impose et impose aux écoles dans lesquelles ils-elles vont exercer. S'il y a des dommages, il faut en chercher les causes ailleurs :

Le recours aux contractuels est un choix du gouvernement qui est directement lié à la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires ce qui dans l'Éducation Nationale entraîne cette situation : recruter en catastrophe des contractuels pour permettre le fonctionnement de l'institution. En même temps, il s'agit de recruter des personnels précaires aux droits réduits par rapport au statut de la fonction publique d'état.

Le recrutement insuffisant, au niveau du concours, ne permet pas d'injecter assez de collègues titularisé-es dans la carrière pour permettre le remplacement des départs (retraites, démissions,

Graphique D2.1. Taille moyenne des classes dans l'enseignement primaire, selon le type d'établissement (2016)

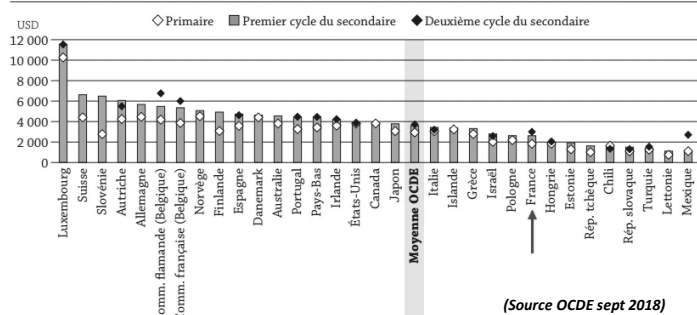


disponibilités...) et l'expression normale des droits des personnels : à formation continue, à congé ou mobilité professionnelle (temps partiels refusés, non remplacement, refus des détachements vers d'autres corps ou établissements à l'étranger, rejets de demandes de disponibilités...). A cela s'ajoute la crise du recrutement liée au faible niveau de salaire par rapport au niveau de diplôme exigé et les exigences de notre métier.

Le management de plus en plus distant engendre ce type de situation : un engagement pris localement peut être défait par l'autorité centrale sans concertation et sans connaître la réalité vécue sur le terrain en invoquant l'intérêt du service. Dans le cas présent, un arrangement interne à la circonscription est percuté par la nécessité départementale de placer le mieux possible des collègues débutant-es dont l'arrivée dans le système n'a pas pu être anticipée.

Pour le SNUipp-FSU, le recrutement de collègues contractuels ne peut être qu'un pis aller temporaire pour pallier la crise du recrutement. Les collègues recruté-es par cette voie doivent pouvoir se voir ouvrir un parcours vers la titularisation et la formation. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle quand on sait que sur les 40 contractuels qui ont tenté le concours l'année dernière en Gironde aucun n'a été reçu faute d'avoir pu le préparer dans des conditions permettant le succès (un enseignant débutant dans le premier degré travaille entre 40 et 60 heures par semaine sur sa classe...). Les enseignant-es français sont parmi les plus mal payé-es, ont les classes les plus chargées et ont le moins de formation continue des pays de l'OCDE.

Graphique C7.1. Coût salarial annuel des enseignants par élève dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2016)
En équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée



Est-il vraiment surprenant que la crise du recrutement s'aggrave d'année en année ? Voilà assurément de bonnes raisons d'être dans l'action le 9 octobre et le 12 novembre !

Vincent Perducat

Recours sur les avis "Rendez vous carrière"

Les avis des RDV carrière (pour les collègues qui en ont eu un au cours de l'année scolaire 2017-2018) sont accessibles sur Iprof depuis mi-septembre (onglet les services - "Utilisez SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière")

La Capd avancement d'échelon se tiendra en fin d'année afin de laisser aux collègues le temps suffisant pour formuler recours et saisine de la CAPD.

L'article 6 de l'arrêté du 10 mai 2017 définit le délai de transmission de "l'appréciation finale" du recteur (plus généralement de l'IA-DASEN par délégation). Celui-ci doit être transmis dans les "quinze jours suivants la rentrée".

Le Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles décrit dans son article 23-6 les voies de recours pour contester.

- Recours gracieux : les collègues ont un délai de 30 jours suivants la notification de l'appréciation pour le former (cf. proposition1) Délai de réponse recteur (IA-DASEN par délégation) : 30 jours, absence de réponse dans ce délai vaut refus.
- Saisine de la CAPD : dans les 30 jours suivants la réponse ou l'absence de réponse dans le délai (cf. proposition 2).
- Après saisine de la CAPD, le Recteur (IA-DASEN par délégation) notifie au professeur des écoles l'appréciation finale définitive.
- **A noter que le déroulement de cette procédure peut aboutir à une consultation tardive de la CAPD.**

Exemple :

- Etape 1 : Notification le 10 septembre.
- Etape 2 : Envoi recours gracieux le 25/09 (dans les 30 jours à compter du 10/09).
- Etape 3 : Absence de réponse au 25/10 (dans les 30 jours à compter du 25/09).
- Etape 4 : Saisine CAPD : le 3/11 (dans les 30 jours à compter du 25/10).
- Etape 5 : Convocation de la CAPD à partir de 31ème jours à compter du dernier refus ou absence de retour hiérarchique.
- Dans le cadre de cet exemple et si chacun des acteurs utilise le délai maximal imparti, la CAPD ne pourrait être saisie qu'à partir du 9/12.

Modèle de recours et saisine Capd sur le site
🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3528>

Rendez-vous de carrière : mode d'emploi

Certains d'entre-nous ont reçu un message électronique en septembre (mail automatique envoyé depuis le ministère) leur annonçant la future entrevue lors de cette année scolaire. Ils seront contactés de nouveau 1 mois avant la visite. D'autres pensaient le recevoir et ne savent pas s'ils ont été oubliés ou si finalement ils ne seront pas concernés cette année. (A la CAPD du 5 septembre la DSDEN24 nous a dit qu'elle finalisait les listes avant de les transmettre aux IEN)

Pour y voir plus clair

- Rendez-vous du 6ème échelon (pour espérer avoir une promotion accélérée au 7ème) : Il concerne les personnels qui sont dans la 2ème année du 6ème échelon au 31/08 de l'année scolaire en cours (entre 1 an 0 mois et 0 jour et 1 an 11 mois et 29 jours d'ancienneté dans le 6ème).
- Rendez-vous du 8ème échelon (pour espérer avoir une promotion accélérée au 9ème). Il concerne les personnels avec 18 mois à 30 mois d'ancienneté dans le 8ème échelon au 31/08 de l'année scolaire en cours (entre 1 an 6 mois et 0 jour (1a5m30j) et 2ans 5 mois et 29 jours (2a5m29j) d'ancienneté dans le 8ème).
- Rendez-vous du 9ème échelon (pour pouvoir être classé au barème avec tous les collègues des échelons 9 10 11 espérant accéder ensuite à la Hors Classe). Il concerne les personnels qui sont dans la 2ème année du 9ème échelon au 31/08 de l'année scolaire en cours (entre 1 a/0 m/0 j) et 1 a/11 m / 29 j d'ancienneté dans le 9ème)



- Au delà de ces trois rendez-vous, les IEN peuvent mettre en place des visites d'accompagnement, mais elles ne sont pas liées à l'avancement, ce qui n'en fait pas des inspections type rendez-vous de carrière.

+ sur le site (les modalités du rdv)
🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3466>

Élections professionnelles

Scrutin du 29 novembre au 6 décembre

Ce scrutin permettra aux enseignants du premier degré de désigner leurs représentants aux :

- Commissions Administratives Paritaires (CAPD)
- Comités Techniques Ministériels (CTM)
- Comités Techniques Académiques (CTA)

Notre fédération, la FSU, et le notre syndicat le SNUipp sont majoritaires au plan national, académique et départemental. Pour 2018, le mode de scrutin électronique est reconduit.

Le résultat de ce scrutin sera particulièrement observé et interprété par les pouvoirs publics. Au travers de la désignation des représentants des personnels, c'est aussi l'orientation syndicale que nous portons qui en sortira renforcée ou non. Les élections professionnelles constituent un moment particulier et déterminant de l'action syndicale. Elles mesurent l'attachement de nos collègues aux valeurs que nous défendons à longueur d'années.

Afin de poursuivre notre démarche constante pour associer le plus grand nombre de collègues à l'élaboration des revendications syndicales et à l'action syndicale, nous souhaitons que notre liste s'appuie sur un mouvement de soutien large et ancré dans la profession. Nous en voulons pour témoignage :

- les 100 000 visites annuelles sur notre site internet,
- les milliers d'appels et mails reçus
- les centaines de collègues rassemblés à l'occasion de nos Réunions d'Informations Syndicales.

Cela correspond à notre conception d'un syndicalisme qui ne se réduit pas à la sollicitation des voix des collègues tous les quatre ans pour ensuite décider en petit comité d'initiés. La représentativité acquise par notre syndicat dans ces élections pèsera dans les rapports que nous aurons avec notre administration au plan départemental, mais aussi national avec les ministères et le gouvernement.

Si vous souhaitez vous aussi, vous associer à ce soutien nous vous invitons à nous le faire savoir

- par mail, : snu24@snuipp.fr
- téléphone : 05-53-08-21-25
- Directement par formulaire à l'adresse suivante : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3428>

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE
COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
DE DORDOGNE

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018



Liste présentée par le SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

7 TITULAIRES 7 SUPPLÉANTS
11 FEMMES 3 HOMMES

Corps : professeurs des écoles hors-classe et classe exceptionnelle

1. Mme ERNAULT Catherine	Directrice	École de Champagnac De Belair
2. M. PERDUCAT Vincent	Tit. Remplaçant	École Edmond Rostand - Bergerac
3. Mme PINOTEAU Véronique	Directrice	École de St Martial d'Artenset (Bénévent)
4. Mme ROUGIER Sandrine	Adjointe	École Clos Chassaing - Périgueux

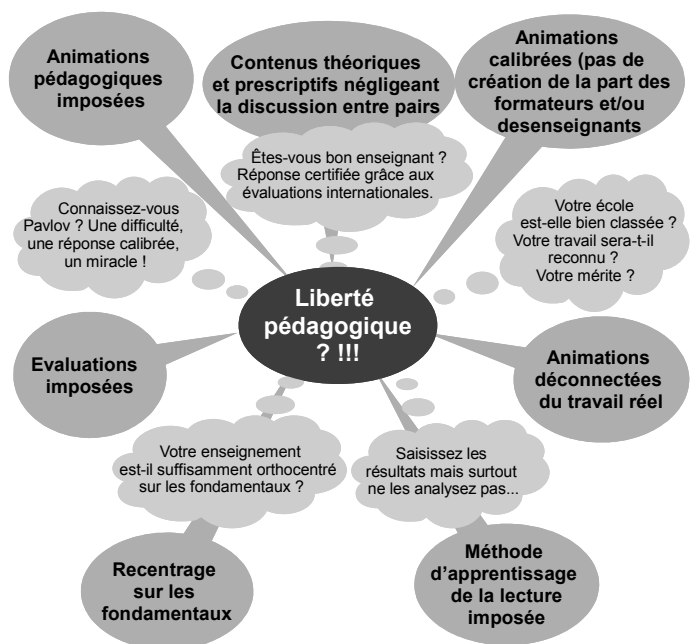
Corps : instituteurs et professeurs des écoles classe normale

1. M. BARRY Alain	Tit. Remplaçant	École élémentaire Thiviers
2. Mme BONNAMY Vanda	Adjointe	École des Maurilloux - Trélissac
3. M. DE LA BROSSE Thibault	Tit. Remplaçant	École de Montrem-Montanceix
4. Mme LOUBIAT FOUCHIER Sabine	Adjointe	École de St Pierre De Chignac
5. Mme FRESSINGEAS Virginie	Chargée d'école	École maternelle Route d'Agonac Périgueux
6. Mme CHAMINADE Virginie	Adjointe	École de St Estèphe
7. Mme LAFON Sandrine	Adj. spécialisée	ULIS École élém. Le Toulon - Périgueux
8. Mme WAGNER ARQUEY Sophie	Directrice	École d'Issac
9. Mme FRANCOIS Marie-Agnès	Adjointe	École de St André D'Allas
10. Mme JOURD'HUI Cécile	Directrice	École de Chalagnac

Première liste de soutiens

Animations pédagogiques imposées

liberté pédagogique sacrifiée



Ça suffit ! Collectivement réagissons ! Pour se former et s'informer !
Le SNUipp-FSU24 organise des Réunions d'informations syndicales dans tout le département, tout le monde peut y participer (syndiqué ou non) et déduire ce temps (9h par an) des 108h (animations pédagogiques obligatoires comprises)

« 108 heures... c'est nous qui décidons »

« Les enseignants des écoles français font beaucoup d'heures, dont beaucoup ne sont pas reconnues par l'institution » constate l'OCDE. Face aux inégalités, le métier est devenu de plus en plus complexe. Les 36 heures d'APC rognent les 108h au dépend de nombreuses tâches non reconnues, elles sont de plus en plus vécues comme une contrainte supplémentaire et ce d'autant que leur efficacité n'est pas démontrée.

Le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une première reconnaissance de la globalité de leur travail.

« 108 heures, c'est nous qui décidons »

- en utilisant librement les heures d'APC en fonction du projet arrêté par les équipes.
- en ne faisant pas remonter les tableaux de contrôle des 108h.

+ sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2092>

Stage de formation syndicale

"S'informer en début de carrière"

Vous débutez dans le métier et vous vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires...) Le SNUipp-FSU24 vous propose de venir participer à son stage de formation syndicale ouvert aux collègues de T1 à T5 (syndiqués ou non-syndiqués)

MARDI 13 NOVEMBRE 2018

de 9h00 à 16h30

**A la Bourse du Travail de Périgueux
26 rue Bodin**

Inscriptions et ordre du jour sur le site
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3508>

Stage de formation syndicale

"Vie de la section, élections professionnelles"

Vous êtes syndiqué(e) au SNUipp-FSU24 et vous souhaitez vous informer, rencontrer des militants, et participer à la vie et au fonctionnement de la section départementale, dans votre école ou dans votre secteur...

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

de 9h00 à 16h30

**A la Bourse du Travail de Périgueux
26 rue Bodin**

Inscriptions et ordre du jour sur le site
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3454>

En bref

- **Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école 2019-2020**
 - aide et conseils à retrouver sur le site <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3512>
- **Campagne SFT 2018-2019 (avant le 19 octobre)**
 - Aide et conseil pour constituer son dossier <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3524>
- **CAFIPEMF 2019 (avant le 17 octobre)**
 - Circulaire sur le site <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3462>
- **Prendre sa retraite à la rentrée 2019**
 - Aide et outils pour constituer son dossier <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3316>

Agenda

Nous y étions :

Jeudi 6 septembre

- Capd de rentrée

Courant septembre

- Conférence de presse de rentrée

Jeudi 20 septembre

- Audience alerte sociale DSDEN24

Jeudi 27 septembre

- États Généraux de la direction

Vendredi 28 septembre

- Coord acad à Bordeaux

Jeudi 4 octobre

- Stage retraite FSU

Octobre

- Visite des PES
- Audiences IEN

Nous y serons :

Octobre

- Audiences IEN

Lundi 1er octobre

- CDAS

Vendredi 12 octobre

- CHSCT

Lundi 15 octobre

- CAPD

Octobre : dates importantes

- **13 octobre** : date limite des inscriptions stage début de carrière
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3508>
- **16 octobre** : date limite des inscriptions stage militant
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3454>
- **19 octobre** : date limite remontée du SFT
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3524>

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3424>

Mercredi 12 septembre - 14h00

- Ris départementale spéciale direction d'école (à la Bourse du Travail)

Mardi 25 septembre - 17h00

- Ris Périgueux (à la Bourse du Travail)

- Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)

- Ris secteur de Sarlat (salle polyvalente de Beynac à côté de l'école)

- Ris Bergerac (à la maison des Syndicats)

Mardi 2 octobre - 17h00

- Ris Thiviers (à l'école élémentaire)

- Ris Le Bugue (à l'école élémentaire)

Mardi 9 octobre - 17h00

- Ris St Aulaye (à l'école élémentaire)

- Ris Port Ste Foy (école élémentaire)

Jeudi 11 octobre - 17h00

- Ris St Astier (école élémentaire Gimmel)

Jeudi 18 octobre - 17h00

- Ris Terrasson (école élémentaire Jacques Prévert)

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences